



Concernent la nationalité francaise

Par **fares_r11**, le **15/02/2012** à **13:06**

Bonjour,rnrnVeuillez, de bien vouloir me reprendre a cette question sachant que mon arriere grand père né en algerie en 1872 a été caid a la 1ere calsse et il été aussi officier de la legion d'honneur en 1936, anssi que mon grand pere né aussi en algerie été chevalier de la legion d'honneur d'après le journal officiel de la république française publier en 19 mai 1958. rnma questiion est: est ce que j'ai le droit a la nationalité française? merci de me reprendre.

Par **amajuris**, le **15/02/2012** à **13:44**

bjr,rnavant 1962, il existait en Algérie des français de droit commun qui sont restés français à l'indépendance de l'Algérie et des français de droit local qui sont devenus algériens en 1962 sauf demande de leur part de rester français.rnvous pouvez lire sur ce sujet le lien suivant:rnhttp://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50_Naturalisations_algerienrnnsi vos parents avaient la nationalité algérienne vous n'avez, en principe, pas droit à la nationalité française.rncdt